

## **COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **DU JEUDI 27 AVRIL 2017**

**Étaient Présents :** J.Y. TALIGOT, B. BURÉSI, É. BLANCHET, J.L. DUVEL, D. SILANDE, D. BERDA, B. DE RAGUENEL, G. LAURANT, F. MARTIN, C. LEROY, N. LEMAZURIER, T. BELAIR

**Étaient Absents Excusés :** C. LEROY, pouvoir à C. STEINLE  
B. BETTON, pouvoir à N. LEMAZURIER  
P.Y. GARDON, pouvoir à J.Y. TALIGOT  
M.T. RICHARD

**Était absente :** J. HAMARD

**PRÉSENTS : 12**  
**POUVOIRS : 3**  
**VOTANTS : 15**

Secrétaire de séance : C. STEINLE

Avant d'aborder l'ordre du jour, Monsieur le Maire propose que soit ajoutée deux questions complémentaires :

- éclairage public
- prêt de matériels pour la médiathèque

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire aux fins demandées.

#### **1 - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 06 AVRIL 2017**

Le compte-rendu du 06 AVRIL 2017 est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

#### **2 - FINANCES**

##### Versement de la subvention annuelle aux Mômes du vendelais

Daniel BERDA rappelle que la subvention à l'association « les Mômes du Vendelais » pour le fonctionnement de l'ALSH est calculée en fonction du nombre de jours/enfant de l'année N-1 soit en 2016 un nombre de jours/enfant de 1 251. Il est proposé de maintenir 7 € par jour/enfant soit 8757 €.

A la majorité absolue, une abstention, le Conseil municipal décide de :

- valider le montant de la subvention versée à l'association Les Mômes du Vendelais pour un montant de 8 757 euros pour l'année 2017
- autoriser le Maire à verser la subvention et à signer tous les documents s'y rapportant

### **3 - VOIRIE**

#### Travaux de modernisation de voirie pour l'année 2017 : attribution du marché

Etienne BLANCHET précise qu'une consultation a été lancée afin de réaliser les travaux de voirie suivants :

- La Harlière
- La Bréhardière
- Les Loges
- Le Haut de la Lande
- La Gare

Quatre entreprises ont répondu : GALLE TP, SERENDIP, BEAUMONT TP, TPB.

La commission voirie s'est réunie le 4 avril afin d'attribuer le marché à GALLE TP.

Après avoir consulté le rapport d'analyse des offres,

**A l'unanimité, le Conseil municipal décide de :**

- valider l'attribution du marché à GALLE TP pour un montant de 22 791 euros
- autoriser le Maire à signer tous les documents s'y rapportant

### **4 - ZONE HUMIDE**

#### Inventaire des zones humides : approbation de la validation de la cartographie

Etienne BLANCHET expose :

En 2016, les communes du bassin versant ont été sollicitées pour réaliser leurs actualisations d'inventaires de zones humides avec le Syndicat Intercommunal de bassin versant de la Vilaine Amont. En effet, la réalisation de ces inventaires, via le contrat territorial de la Vilaine Amont présente l'avantage de mutualiser les coûts et d'obtenir des financements avantageux (pouvant aller jusqu'à 80% de subventions de la part de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et de la région Bretagne). 8 communes ont ainsi pu réaliser leurs actualisations d'inventaires dans ce cadre. La commune de CHATILLON EN VENDELAIS fait partie de ces 8 communes.

L'inventaire de terrain a été réalisé par le Comité des bassins versants de la Vilaine Amont.

Il a été basé sur un travail à l'échelle communale, selon une démarche associant les élus, les exploitants agricoles et la population au sein d'un « groupe communal » rassemblé le 02 juin 2016.

L'inventaire comprend une phase de travail à l'échelle des exploitations agricoles, durant laquelle l'ensemble des exploitants présents sur la commune a été rencontré, puis une phase de travail à l'échelle hydrographique, durant laquelle la prospection de la commune a été finalisée par un parcours systématique d'inventaire autour du réseau hydrographique. Les phases terrains se sont déroulées en juin et juillet 2016 et pour les cas litigieux du 10 novembre au 8 décembre 2016 et enfin le 9 mars 2017.

Après présentation de l'inventaire au groupe communal, la cartographie des zones humides et des cours d'eau a été affichée en mairie du 09 janvier 2017 au 27 janvier 2017. La population a été invitée à en prendre connaissance par voie de presse et à faire part de ses réclamations dans un cahier de doléances prévu à cet effet. Celles-ci ont été traitées par le Comité des bassins versants de la Vilaine Amont, préalablement à la validation de la cartographie par le groupe communal le 28 mars 2017 et en cette séance du Conseil Municipal, le 27 avril 2017.

**A l'unanimité, le conseil municipal décide de :**

- Valider l'inventaire des zones humides réalisé sur la commune conformément à la méthodologie définie par la Commission Locale de l'Eau du SAGE Vilaine.
- S'engager à ce que les zones humides inventoriées soient intégrées dans le document d'urbanisme de la commune conformément aux dispositions du SDAGE Loire Bretagne.

Le document d'urbanisme reprendra au sein de ses annexes les éléments cartographiques produits lors de l'inventaire des zones humides et prendra en compte leur protection dans ces orientations et/ou règlement.

Ces zones humides seront classées, dans le PLU, en zones naturelles Nzh ou agricoles Azh selon le contexte géographique des sites.

## 5 - CHEMIN RURAL

Approbation de l'aliénation à M. BEAUGENDRE d'un chemin situé entre deux de ces parcelles situées au lieu-dit La Loirie

Jean Yves TALIGOT explique que M. BEAUGENDRE souhaite acquérir le chemin communal situé entre deux de ces parcelles situées au lieu-dit La Loirie. Le prix de vente des chemins communaux est de 1,50 € par m<sup>2</sup> avec prise en charge par l'acquéreur des frais de géomètres et des frais de notaire.

A l'unanimité, le conseil municipal décide d' :

- approuver l'aliénation du chemin communal situé entre deux de ces parcelles situées au lieu-dit La Loirie à M. BEAUGENDRE pour un prix de 1,50 € par m<sup>2</sup> avec prise en charge par l'acquéreur des frais de géomètres et des frais de notaire.
- autoriser le Maire à signer les documents y afférent

## 6 - ECLAIRAGE PUBLIC

Etienne BLANCHET expose :

L'éclairage public relève des pouvoirs de police du Maire au titre de l'article L.2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et il dispose de la faculté de prendre des mesures de prévention, de suppression ou de limitation à ce titre.

Considérant d'une part la nécessité d'assurer la sécurité des usagers, le bon écoulement du trafic et la protection des biens et des personnes et d'autre part la nécessité de lutter contre la pollution lumineuse et les émissions de gaz à effet de serre, d'engager des actions volontaristes en faveur des économies d'énergie et de la maîtrise de la demande en électricité, considérant que, à certaines heures, l'éclairage public ne constitue pas une nécessité absolue et considérant que c'est la première demi-heure d'éclairage qui coûte le plus cher sans que cela n'apporte de service (éclairage pour un quart d'heure).

A l'unanimité, le conseil municipal décide d' :

- adopter le principe de couper temporairement l'éclairage public du 15 mai au 31 Aout sur le territoire communal excepté :
  - au complexe du Lac
  - au centre bourg
- donne délégation au maire pour prendre l'arrêté de police détaillant les modalités de coupure de l'éclairage public et dont publicité sera faite le plus largement possible.

## 7 - MEDIATHEQUE

### Approbation de la convention relative au prêt de matériels pour la Médiathèque

Daniel BERDA explique que dans le cadre du mois du Multimédia (animations autour du numérique), manifestation intercommunale qui a lieu depuis plusieurs années en octobre, Vitré Communauté a acheté du matériel numérique qu'il met à disposition des bibliothèques de Vitré Communauté durant toute l'année. La médiathèque souhaite en bénéficier dans le cadre de ses animations. Cette mise à disposition comprend :

- 2 tablettes Samsung galaxy tab s2
- 2 cubettos avec chacun un pack de tapis
- 1 boîtier Doodle 3D (pour imprimante 3D)
- 1 robot Dash

Pour pouvoir emprunter ce matériel, le Conseil Municipal doit autoriser le Maire à signer une convention de prêt, entre Vitré Communauté et la commune, chaque fois que la médiathèque souhaite en emprunter.

**A l'unanimité, le conseil municipal décide d'approuver cette adhésion et d'autoriser le Maire à signer la convention avec VITRE COMMUNAUTE ainsi que l'ensemble des pièces afférentes.**

## 8 - INFORMATIONS DIVERSES

Dans le cadre des délégations attribuées par délibération du Conseil Municipal au Maire :

### ↳ Curage des Fossés

- Signature du marché par le groupement de commandes coordonné par la mairie de Bréal sous Vitré : prestataire retenu 2LTP pour un montant estimatif de 6860 euros HT pour la commune de Chatillon en Vendelais

### ↳ Illuminations de Noël

- Signature du marché pour la fourniture de matériels neufs : prestataire retenu DECOLUM pour un montant de 4343,40 euros HT

Daniel BERDA lit une lettre de remerciement du comité de Jumelage suite à la participation communale à la manifestation lors des week end des 29, 30 avril et 1<sup>er</sup> mai 2017.

## 9 - QUESTIONS DIVERSES

Jean Yves TALIGOT lit deux courriers envoyés par le directeur de la Poste. L'un concerne l'évolution des horaires de cet été avec une fermeture totale du bureau postal entre le 17 juillet et le 5 août 2017. L'autre informe d'une réduction forte des horaires ouvrables à compter du 2 octobre 2017. Il précise que s'il a bien reçu le directeur de la Poste, il n'a eu à aucun moment le détail de ces mesures imposées. Le Conseil municipal n'accepte pas les horaires imposés par la Poste qui demeure un service public.

\*\*\*\*\*

**PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
LE JEUDI 18 MAI A 20 H 30**

A Châtillon-en-Vendelais,  
Le 28 avril 2017  
Le Maire,  
Jean-Yves Taligot

